

CAISSE DES ECOLES DE CILAOS

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre à quatorze heures dix, la **CAISSE DES ECOLES** de la Commune de CILAOS, légalement convoquée, s'est réunie à la salle MOLLARET de Cilaos, sous la présidence de *Monsieur Jacques TECHER, Président de la Caisse des Ecoles.*

Le Président certifie que :

Le nombre de membres
en exercice est de **08**

Le nombre de membres
présents est de **06**

Le nombre de procuration
est de **00**

Que la convocation a été envoyée
le **10 décembre 2024**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques **TECHER**, PRÉSIDENT
Madame Annie **HOARAU**, MEMBRE ELU
Monsieur Frédéric **SEGART**, MEMBRE ELU
Madame Marilyne **PAYET**, SOCIETAIRE ELU
Madame Cyndie **TECHER**, REPRÉSENTANTE DE LA
PRÉFECTURE
Madame Nathalie **PERCHERON**, REPRESENTANTE DE
L'INSPECTION

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur François **GENLINSO**, SOCIETAIRE ELU
Madame Lys Marie **TURPIN**, SOCIETAIRE ELU

LE PRESIDENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Frédéric
SEGART



**AFFAIRE N° 1 : APPROBATION DU CONTENU DE LA REDACTION DU PROCES
VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES EN
DATE DU 11 SEPTEMBRE 2024**

L'assemblée est appelée à approuver le procès verbal des délibérations du Conseil d'administration du 11 septembre 2024.

Le document est joint.

Le Conseil d'administration décide, **à l'unanimité** :

✚ **D'approuver** le contenu de la rédaction du procès verbal des délibérations du Conseil d'administration du 11 septembre 2024.

**AFFAIRE N° 2 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET DE LA CAISSE
DES ECOLES DE LA COMMUNE DE CILAOS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de la caisse des écoles en date du 09 avril 2024, affaire n° 5, approuvant le Budget Primitif, exercice 2024 ;

Le Président informe l'assemblée que la Décision Modificative n° 1 au budget de la caisse des écoles de Cilaos a pour but d'ajuster les prévisions du budget primitif en ce qui concerne les dotations aux amortissements.

En effet, avec le passage à la nomenclature comptable M57 et l'application des amortissements au prorata temporis, il convient d'abonder les crédits prévus à cet effet afin de prendre en compte les amortissements supplémentaires des acquisitions réalisées en 2024.

I. Section de fonctionnement

1. Recettes de fonctionnement :

Au titre de cette Décision Modificative, aucune nouvelle recette de fonctionnement n'est à enregistrer.

CHAPITRES		BP + DM + RAR	Propositions nouvelles	Total budget 2024
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalités locales	0,00		0,00
74	Dotations et participations	60 000,00		60 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	0,00		0,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00		0,00
Recettes réelles de fonctionnement hors résultat		60 000,00	0,00	60 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	70 340,74		70 340,74
Recettes réelles de fonctionnement + résultat		130 340,74	0,00	130 340,74
042	Opération ordre de transfert entre sections	0,00		0,00
Total recettes de fonctionnement		130 340,74	0,00	130 340,74

2. Dépenses de fonctionnement :

CHAPITRES		BP + DM + RAR	Propositions nouvelles	Total budget 2024
011	Charges à caractère général	96 680,16	-750,00	95 930,16
012	Charges de personnel	0,00		0,00
014	Atténuation de charges	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion	18 608,67		18 608,67
66	Charges financières	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00		0,00
68	Provisions	0,00		0,00
Dépenses réelles de fonctionnement		115 288,83	-750,00	114 538,83
023	Virement à la section d'investissement ou autofinancement	0,00		0,00
042	Dépenses d'ordre de fonctionnement	15 051,91	750,00	15 801,91
Total dépenses de fonctionnement		130 340,74	0,00	130 340,74

- Chapitre 011 (Charges à caractère général) (-) 750,00 € : en l'absence de recettes supplémentaires, il est nécessaire de diminuer le chapitre 011 à hauteur de 750,00€ afin d'alimenter le chapitre 042 et de comptabiliser les dotations aux amortissements.
- Chapitre 042 (Opérations d'ordre de transfert entre sections) (+) 750,00 € : avec le passage à la nomenclature comptable M57 et l'application des amortissements au prorata temporis, il convient d'abonder les crédits prévus à cet effet afin de prendre en compte les amortissements supplémentaires des acquisitions réalisées en 2024.

II. Section d'investissement

1. Recettes d'investissement

CHAPITRES		BP + DM + RAR	Propositions nouvelles	Total budget 2024
13	Subventions d'investissement	19 033,88		19 033,88
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	555,17		555,17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
Recettes réelles d'investissement hors résultat		19 589,05	0,00	19 589,05
001	Résultat reporté	115 899,56		115 899,56
Recettes réelles d'investissement + résultat		135 488,61	0,00	135 488,61
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00
040	Opération ordre de transfert entre section	15 051,91	750,00	15 801,91
Total dépenses d'investissement		150 540,52	750,00	151 290,52

- Chapitre 040 (Opération ordre de transfert entre section) (+) 750,00 € : il s'agit ici d'inscrire en recette d'investissement les dotations aux amortissements supplémentaire afin de prendre en compte l'application du prorata temporis pour les acquisitions réalisées en 2024.

2. Dépenses d'investissement

CHAPITRES		BP + DM + RAR	Propositions nouvelles	Total budget 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00		10 000,00
204	Subvention d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	140 540,52	750,00	141 290,52
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
Dépenses réelles d'investissement hors résultat		150 540,52	750,00	151 290,52
001	Résultat reporté	0,00		0,00
Dépenses réelles d'investissement + résultat		150 540,52	750,00	151 290,52
040	Opération ordre de transfert entre section	0,00		0,00
Total dépenses d'investissement		150 540,52	750,00	151 290,52

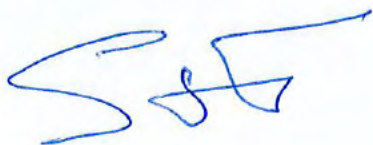
- Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) (+) 750,00 € : les recettes d'investissements supplémentaires générées par la constatation des dotations aux amortissements supplémentaires seront utilisées pour financer l'acquisition de petit matériel de bureau.

L'assemblée décide, à l'unanimité :

- ↳ **D'approuver** la Décision Modificative n° 1 telle que précisée ci-dessus ;
↳ **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 14h30.

Le Secrétaire



Le Président de la Caisse des Ecoles
Jacques TECHER



Identifiant : 974-219740248-20250210-1_10022025_CDE-DE

Numéro d'acte : 11539000

Etant transmise en sous-préfecture le 11 février 2025

Publiée le